**FORMATION AUX ARCH®**

**ATELIERS DE RÉFLEXION SUR LA CONDITION HUMAINE**

**de l’AGSAS**

**3 jours de formation dans la région lyonnaise**

**samedi 14 et dimanche 15 octobre 2023**, puis **samedi 10 février 2024**

Lieu : au CEPEC à **Craponne (69290**), commune proche de Lyon, accessible en bus

Contact : Anne-Marie Mathey

 [annemathey47@gmail.com](http://annemathey47@gmail.com)

 06 26 07 26 92

**OBJECTIFS**

Permettre aux participants :

* De vivre ces ateliers
* De comprendre les fondements et les concepts qui les sous-tendent
* De connaître le cadre de chaque dispositif
* D’être capable d’animer ces ateliers

Avoir déjà participé à une formation à l'un ou l'autre de ces ateliers n'est pas un obstacle car nous allons traiter des ARCH dans leur globalité et de leurs particularités dans l'école aujourd'hui.

**FORMATRICES**

Maryse Métra et Josse Annino, membres des groupes de réflexion sur les ARCH à l’AGSAS

**CONTENUS**

* Genèse de ces ateliers
* Explication des différents concepts nécessaires à la compréhension et à l’appropriation de la méthode
* Réflexion sur le positionnement de l’animateur, le statut de l’enfant, les invariants et les variables de la méthode

**DÉMARCHE**

Première journée :

* Présentation de l’AGSAS et des ARCH : origine, genèse, notions conceptuelles qui les sous-tendent
* Vécu d’un Atelier Psycho-Lévine et de La Lettre à un Ami, et déroulé de la formation pour ces deux dispositifs

Deuxième journée

* Vécu d’un Atelier de Philosophie AGSAS et d’un Atelier d’Interrogation Collective, et déroulé de la formation pour ces deux dispositifs
* Réflexion sur les fondements communs, les spécificités et la complémentarité de de ces quatre ateliers.

À la fin de ces deux journées, les participants auront reçu les notions nécessaires pour se lancer, s’ils le souhaitent, dans l’expérimentation.

Troisième journée

* Retour sur les expérimentations conduites par les participants
* Analyse des pratiques et accompagnement des projets
* Développement des fondements conceptuels véhiculés par l’AGSAS

**Participation aux frais de la formation (cf. bulletin d’inscription** [https://www.agsas.fr/evénements/formations/](https://www.agsas.fr/ev%C3%A9nements/formations/)**)**